



COMPTE-RENDU

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du mardi 2 octobre 2018 à 18 h 00

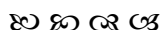
L'an deux mille dix-huit et le deux octobre à 18 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Banyuls-sur-Mer, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel SOLÉ, Maire.

Étaient présents : Jean-Michel SOLÉ, Guy VINOT, Clémentine HERRE, Jean-Michel GASCOU, Nicole CLARA, Olivier LACAZE, Sandrine COUSSANES, Josette MONTÉ, Gérard PETYT, Eddy VERGEL, Louise SERRALLONGUE, Marie-José GRASA, Jean-Louis FLEURISSON, Evelyne CANOVAS, Cédric CASTELLAR, Roger RULLS, Emmanuelle FRADET, Myriam NOGUES, Jean-Charles COLOMINES, Elisabeth LEZAT, Rakshanda FAIZI
Avaient donné procuration : Céline PASTOR, Olivier CAPELL, Guillaume BLAVETTE, Marc MARTI

Céline PASTOR à Sandrine COUSSANES, Olivier CAPELL à Olivier LACAZE, Guillaume BLAVETTE à Clémentine HERRE, Marc MARTI à Emmanuelle FRADET

Étaient absents : Isabelle ASENSI, Denis PY

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à l'unanimité des membres présents et représentés, à la nomination de Clémentine HERRE, secrétaire de séance.



A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 10 juillet 2018 ;
- **INSTALLE** Madame Rakshanda FAIZI en qualité de Conseillère Municipale en remplacement de Madame Anne-Claire PECH et **PRÉCISE** que Madame Rakshanda FAIZI prend rang à la suite des conseillers élus antérieurement, c'est-à-dire en 27^{ème} position ;
- **APPROUVE** le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibéris (CCACVI) sur l'évaluation des frais de fonctionnement du Pôle Enfance/Jeunesse sur la Commune de Bages ;
- **APPROUVE** le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibéris (CCACVI) concernant l'adhésion au Pays Pyrénées Méditerranée ;

- **APPROUVE** le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibéris (CCACVI) portant sur le transfert de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (G.E.M.A.P.I.) et de la compétence facultative « grand cycle de l'eau hors G.E.M.A.P.I. » ;
- **APPROUVE** les nouveaux statuts du Syndicat Départemental d'Énergies et d'Électricité du Pays Catalan (SYDEEL66) et **MANDATE** Monsieur le Maire pour adresser la délibération aux services préfectoraux à laquelle seront annexés les statuts adoptés et l'autorise à signer tous documents utiles à cette affaire ;
- **DECIDE** de demander le concours de Monsieur Arnaud TOURDIAS, Receveur Municipal remplaçant Monsieur Pierre LEVEQUE, pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptables définis à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983 ; lui **ACCORDER** l'indemnité de conseil au taux de 100% par an ; **DIRE** que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 principal et **IMPUTER** la dépense correspondante au budget général de la ville ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à reverser au budget principal de la Ville l'excédent constaté d'un montant de 11 859.14 € et de **CLORE** le budget au 31 décembre 2018 ;
- **RENONCE** à son droit de priorité concernant le projet de renouvellement de la Zone de Mouillage et d'Equipements Légers (ZMEL) à proximité du Cap l'Abeille, déposé par la réserve naturelle marine Banyuls Cerbère ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à se constituer partie civile suite à l'audit réalisé par la Direction Générale les Finances Publiques (DGFIP) sur les horodateurs et les droits de place/voirie et à signer tout acte afférent à ce litige et **DESIGNE** Maître Mathieu PONS-SERRADEIL, Associé de la SCP BECQUE – DAHAN – PONS-SERRADEIL – CALVET – REY pour représenter et défendre les intérêts de la Commune ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter des services du Conseil Départemental la fourniture gratuite de plants d'arbres et d'arbustes ;
- **AUTORISE** le complément de la délibération n°62/JUI/2018, vote des tarifs 2019 de la taxe de séjour pour rajouter les mentions omises dans la grille tarifaire : villages de vacances 1.2.3 * et chambres d'hôtes dans l'encadré des « hôtels, résidences et meublés 1* » ainsi que les villages de vacances 4 et 5* dans l'encadré des « hôtels, résidences et meublés 2* » ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder au virement de crédits suivant portant sur les travaux réalisés rue Pruvost ;

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-21533-01 : Réseaux câblés	0.00 €	11 100.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21534-01 : Réseaux d'électrification	0.00 €	37 700.00 €	0.00 €	0.00 €
R-238-01 : Avances et acomptes versés sur commandes d'immos corporelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €	48 800.00 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0.00 €	48 800.00 €	0.00 €	48 800.00 €
D-2315-8227 : Installations, matériel et outillage techniques	48 800.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-238-01 : Avances et acomptes versés sur commandes d'immos corporelles	0.00 €	0.00 €	48 800.00 €	0.00 €
TOTAL 23 : Immobilisations en cours	48 800.00 €	0.00 €	48 800.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	48 800.00 €	48 800.00 €	48 800.00 €	48 800.00 €

- **PREND ACTE** des Déclarations d'Intention d'Aliéner.

A la majorité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

Par 19 voix POUR , 6 BLANCS :

- **INSTALLE** Madame Sandrine COUSSANES en qualité d'Adjointe au Maire et **DÉCIDE** que Madame Sandrine COUSSANES occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l' élu qui occupait le poste devenu vacant, soit le 6^{ème} rang.

Par 19 voix POUR, 6 ABSTENTIONS (Roger RULLS, Emmanuelle FRADET, Myriam NOGUES, Jean-Charles COLOMINES, Elisabeth LEZAT, Marc MARTI) :

- **DÉSIGNE** Madame Marie-José GRASA en qualité de déléguée représentant les élus auprès du Comité National d'Action Sociale (C.N.A.S.) ; **DIT** que la présente délibération sera transmise à M. le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Céret, **notifiée** à M. le Directeur, antenne sud-est du CNAS, domicilié 32, rue Mallet Stevens – Le Forum – Bâtiment B – B.P. 48203 à NîMES – 30942, puis publiée et affichée conformément aux règles en vigueur.
- **DÉSIGNE** Madame Rakshanda FAIZI en qualité d'Élue suppléante de Monsieur Olivier CAPELL représentant les élus de la Commune au sein du Comité de Direction de l'E.P.I.C. Office du Tourisme ; **DIT** que la présente délibération sera **transmise** à M. le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Céret, **notifiée** à M. le Directeur de l'E.P.I.C. Office du Tourisme domicilié Espace Maillol, avenue de la République à BANYULS-sur-MER - 66650, puis **publiée et affichée** conformément aux règles en vigueur.